

# WMO OMM

WEATHER CLIMATE WATER  
TEMPS CLIMAT EAU



World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale  
Organización Meteorológica Mundial  
Всемирная метеорологическая организация  
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية  
世界气象组织

## Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300  
CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11  
Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Notre réf.: 26374/2018/DSG/CER/WMO BUR-80/  
CBR-TR 2019

3 octobre 2018

Objet: Réunions en janvier-février 2019

Suite à donner: Confirmer votre participation à ces réunions d'ici le **17 octobre 2018**

Monsieur le Président,

Après avoir consulté le Président de l'OMM, M. David Grimes, j'ai le plaisir de vous convier aux réunions ci-dessous, qui se tiendront à Genève:

- 1) Quatre-vingtième session du Bureau de l'OMM (BUR-80), le 28 janvier 2019;
- 2) Réunion conjointe des présidents des conseils régionaux et des présidents des commissions techniques **et** de l'Équipe spéciale du Conseil exécutif chargée de la réforme des organes constituants de l'OMM (CBR-TF), du 29 au 31 janvier 2019.

Ces réunions seront axées, respectivement, sur les préparatifs de la dix-huitième session du Congrès météorologique mondial (Genève, juin 2019) et sur les réformes de l'OMM.

Les ressources financières de l'Organisation étant limitées, il serait souhaitable que votre institution prenne en charge, intégralement ou en partie, les frais liés à votre participation à ces réunions. Si toutefois cela n'était pas possible, l'OMM pourrait envisager de fournir, sur demande, une aide financière à cet égard. Pour des raisons d'ordre administratif, je vous saurais gré de confirmer votre participation au Secrétariat de l'OMM, d'ici au **17 octobre 2018**, et d'indiquer si une assistance financière sera requise (prise en charge de vos frais de voyage et/ou versement d'une indemnité journalière de subsistance).

Veuillez noter que conformément aux règles de l'OMM applicables en matière de voyage, les voyages en avion s'effectuent en classe économique, au tarif le plus économique et par la voie la plus directe. Je tiens en outre à attirer votre attention sur les dispositions suivantes:

*«Pour les personnes qui ne font pas partie de son personnel mais qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance, l'OMM accepte une responsabilité limitée en matière de compensation en cas de décès, maladie ou accident imputable à la présence à des réunions ou à l'exercice de fonctions au service de l'Organisation. Ces personnes doivent donc prendre entièrement à leur charge toute dépense découlant de circonstances étrangères à leur présence à des réunions ou à l'exercice de fonctions au service de l'Organisation et il leur appartient de conclure toute assurance sur la vie, assurance maladie ou toute autre forme d'assurance qu'elles jugeraient utiles.»*

Aux: Présidents des conseils régionaux  
cc: Président de l'OMM  
Président de la CBR-TF

Dans l'espoir que vous serez en mesure de participer à ces réunions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



*Pan* (P. Taalas)  
Secrétaire général